

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

*OK POK
Spc = D
12/4/22*

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 053/2022

A la société TRADEKING INTERNATIONAL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction des caniveaux sur l'avenue Kilwa prolongé à la ville de Lubumbashi, conclu avec le Gouvernorat du HAUT-KATANGA, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent quatre-vingt mille neuf cent dix, soixante-quatre centimes (USD 580 910,64) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 21/04/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



*Passion Jean Pierre KAPPA
Directeur Général*

Directeur Général